

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/06/2024

N° 24/027

JD/RJ/CM/SA

Objet : Office de tourisme du Val D'Allos : Convention avec le service intercommunal de médecine professionnelle.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (11) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, Mme Brigitte DURAND, M. Gérard BENOIT suppléant de M. René VILLARD, M. Michel GRAMBERT, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Patrick VIVOS.

Absents représentés (3 procurations) :

Mme Marion MARCHAL donne procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Mme Josselyne COSTE-LENNON donne procuration à M. Michel GRAMBERT

Mme Sabine DANERI donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN

Absents excusés (5) :

M. Pierre FISCHER, M. Christophe IACOBBI et son suppléant M. Jean-Louis CHABAUD, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD, M. Serge PRATO, Mme Pascale SEGUIN et sa suppléante Mme Josette LAUVERGNIAT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie SAMBAIN

Monsieur le Président donne la parole à madame Réjane JULLEROT, directrice générale des services du centre de gestion, qui informe les membres que le centre de gestion a été sollicité par l'office de tourisme du Val d'Allos, en vue de son adhésion au service intercommunal de médecine professionnelle.

Cet établissement public industriels et commercial compte 7 emplois permanents et 2 saisonniers.

Le président propose donc au conseil d'administration d'approuver cette adhésion et demande à être autorisé à signer la convention avec cet établissement.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé de Madame JULLEROT et le Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 14 voix pour :

- ✓ **Approuve** l'adhésion de l'office du tourisme de Val d'Allos au service intercommunal de médecine professionnelle du centre de gestion à compter du 1^{er} juin 2024, reconductible tacitement pour 3 ans
- ✓ **Autorise** le Président à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 28 juin 2024



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :